



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-110913-17

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de CHAMBRAY-LES-TOURS Commune d'ESVRES SUR INDRE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2013
---	--

L'an deux mille treize, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Lucie DEGAIL, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice27

Nombre de conseillers présents22

Nombre de conseillers votants.....26

Etaient présents :

Mme Lucie DEGAIL, Maire,

M. Jean-Yves BRASSÉ, Mme Monique TRÉCUL, Mme Marie-José DUBOËL, M. Michel HENTRY, Mme Elisabeth GOULLER, M. Jean-Yves GANGNEUX, Mme Nathalie FERNANDEZ, M. Jean-Luc GAUTIER-CHEVREUX, Adjointes,

Mme Thérèse MERCERAND, Mme Marie-Françoise HARANT, Mme Edith LACHUER, M. Jean-François DESTOUCHES, M. Michel CRÉPEAU, M. Hervé PIOMBINI, Mme Anne LAVICE, M. François RONCE, M. Gilles-André JEANSON, Mme Sylvie QUENEAU, M. Jean-Christophe GASSOT, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Chantal BONNAVE, Mme Marie-France BONNEAU, M. Philippe MORANCEY, M. Pascal LAMOTTE, Mme Josiane LE BRONEC.

Ont donné pouvoir :

Madame Chantal BONNAVE	à Madame Monique TRÉCUL
Madame Marie-France BONNEAU	à Monsieur Jean-Yves GANGNEUX
Monsieur Philippe MORANCEY	à Monsieur François RONCE
Madame Josiane LE BRONEC	à Madame Nathalie BERTON

Secrétaire de séance : Madame Monique TRÉCUL

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJET - Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lots du lotissement "Les Hameaux du Peu"

Vu l'institution du droit de préemption urbain par délibération du 6 juillet 1990 et la délibération du 23 octobre 2006 qui en fixe le nouveau périmètre,

Vu le permis d'aménager n° PA 37 104 12 10001 autorisant le lotissement « Les hameaux du Peu » par arrêté du 18 juillet 2012 au nom de la Société NEXITY-FONCIER CONSEIL.

Vu la demande de Me MONMARCHE-FONTAINE, Notaire à Montbazon sollicitant du Conseil Municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement « Les Hameaux du Peu »,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 28 août 2013.

Madame le Maire expose à l'assemblée que :

- les articles L.211-1 alinéa 4 et R 211-4 alinéa 1 du Code de l'Urbanisme permettent à la Commune de pouvoir exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus d'un lotissement dûment autorisé.
- et propose à l'assemblée de se prononcer sur cette disposition.

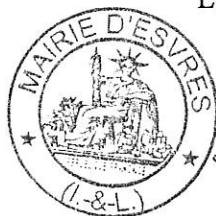
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du Permis d'Aménager n° PA 37 104 12 10001 autorisant le lotissement « Les hameaux du Peu » par arrêté du 18 juillet 2012, au nom de la Société NEXITY-FONCIER CONSEIL.
- **PRECISE** que la présente délibération est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où elle est exécutoire.
- Ampliation de cette délibération sera adressée :
 - Au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
 - Au Conseil Supérieur du Notariat,
 - A la Chambre Départementale des Notaires,
 - Au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Tours,
 - Et au greffe du Tribunal de Grande Instance de Tours

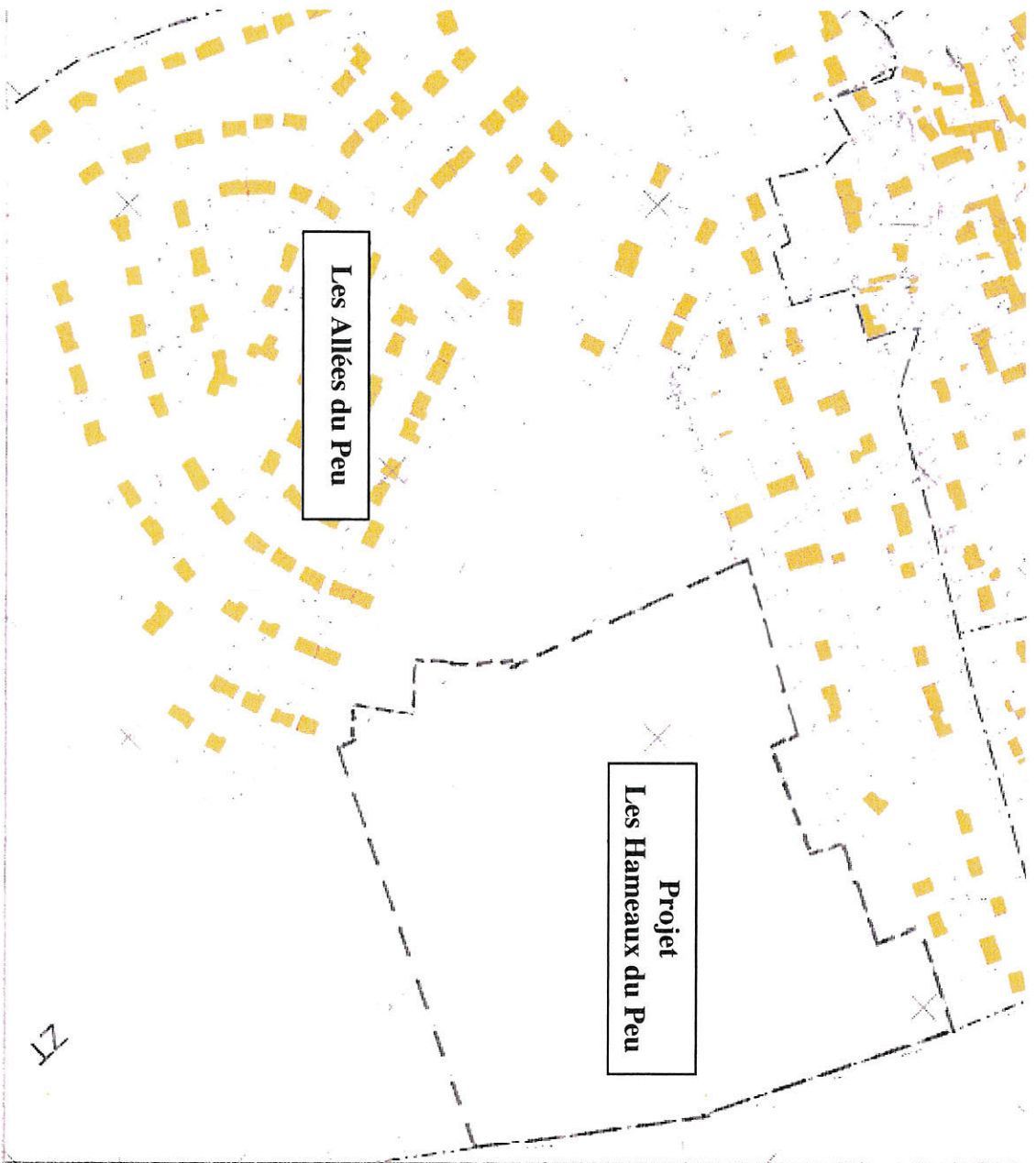
Transmis le	17 SEP. 2013
Reçu le	17 SEP. 2013
Publié le	18 SEP. 2013
Notifié le	
ACTE EXECUTOIRE	

Pour extrait certifié conforme,
Le 12 septembre 2013

Lucie DEGAIL
Maire



Lucie DEGAIL
Maire



Les Allées du Peu

Projet
Les Hameaux du Peu

Z1

